

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le dix octobre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-10-47

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Conseillers titulaires : 28

Mesdames Annette RAFFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 9- Mesdames Anne CASSIER, Annette BUREAU et Claudine RUZE.

Messieurs Pascal MARGERIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 1 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence Renier

Objet : ENVIRONNEMENT - BUDGET ORDURES MENAGERES : Délibération visant à accepter des admissions en non-valeurs

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par le Centre des Finances Publiques d'Aubigny sur Nère portant sur des admissions en non-valeurs relatives à la REOM pour un montant de 11 509.45 € (compte 6541) ;

Le Président propose d'accepter ces admissions en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACCEPTER les admissions en non-valeurs relatives à la REOM d'un montant de 11 509.45 € à imputer sur le compte 6541.

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

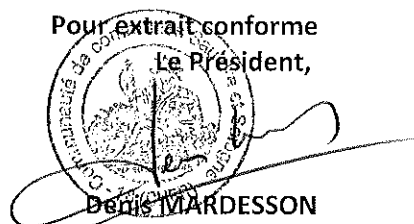
Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 18 octobre 2016

Et

Publication ou Notification du : le 18 octobre 2016

Pour extrait conforme
Le Président,



Denis MARDESSON